

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2021

RELATIVE AUX BIBLIOTHÈQUES ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE
PUBLIQUE - (N° 4240)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC35

présenté par
Mme Provendier, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« à l'échelle du département ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (précision superflue).